



PROCES-VERBAL du Conseil Communautaire Séance du 15 mars 2021

NOMBRE DE CONSEILLERS :

- En exercice : 42
- Présents : 39
- Votants par procuration : 3
- Total des votants : 42

L'an deux mille vingt-et-un, le quinze du mois de mars, à dix-huit heures trente, les membres du Conseil de Communauté convoqués le neuf mars deux mille vingt-et-un, se sont réunis au sein de la salle de Bréauté, sous la présidence de Monsieur Franck REMOND, Président.

PRESENTS :

- Mme LESAUVAGE Huguette, Maire d'ANGERVILLE-BAILLEUL,
- Mme MORISSE Nadine, Maire d'ANNOUVILLE-VILMESNIL,
- M. DONNET Xavier, Conseiller Titulaire d'ANNOUVILLE-VILMESNIL,
- M. LEMESLE Michel, Maire d'AUBERVILLE-LA-RENAULT,
- Mme MAESEN Lydie, Conseillère Titulaire d'AUBERVILLE-LA-RENAULT,
- M. MABIRE Pascal, Maire de BEC-DE-MORTAGNE,
- Mme GEULIN Isabelle, Maire de BENARVILLE,
- M. FLEURY David, Maire de BORNAMBUSC,
- M. MALO Jean-Claude, Maire de BREAUTE,
- Mme DHERVILLEZ Pascale, Conseillère Titulaire de BREAUTE,
- M. VANDERMEERSCH Aldric, Conseiller Titulaire de BREAUTE,
- M. BLONDEL André-Pierre, Maire de BRETTEVILLE-DU-GRAND-CAUX,
- Mme DURECU Annie, Conseillère Titulaire de BRETTEVILLE-DU-GRAND-CAUX,
- M. DUBOCAGE Kévin, Conseiller Titulaire de BRETTEVILLE-DU-GRAND-CAUX,
- M. DELAMARE Pascal, Maire de DAUBEUF-SERVILLE,
- Mme GUEROULT Claire, Maire d'ECRAINVILLE,
- M. PAUMELLE René, Conseiller Titulaire d'ECRAINVILLE,
- M. CARLIERE Frédéric, Maire de GODERVILLE,
- M. GERON Michel, Conseiller Titulaire de GODERVILLE,
- Mme COZIC Bernadette, Conseillère Titulaire de GODERVILLE,
- Mme VANIER Pascaline, Conseillère Titulaire de GODERVILLE,
- M. ROSE Marc, Conseiller Titulaire de GODERVILLE,
- Mme LAVILLE-REVEL Géraldine, Conseillère Titulaire de GODERVILLE,
- M. LEROUX Christian, Maire de GONFREVILLE-CAILLOT,
- M. GIRARD Serge, Maire de GRAINVILLE-YMAUVILLE,
- M. DROGUET Jean-Pierre, Conseiller Titulaire de GRAINVILLE- YMAUVILLE,
- M. JEZEQUEL David, Maire d'HOQUETOT,
- M. SOLINAS Christian, Maire de MANNEVILLE-LA-GOUPIL,
- Mme LELIEVRE Linda, Conseillère Titulaire de MANNEVILLE-LA-GOUPIL,
- M. REMOND Franck, Maire de MENTHEVILLE,
- M. QUESADA Antonio, Maire de SAINT-MACLOU-LA-BRIERE,
- Mme BRULIN Corinne, Conseillère Titulaire de SAINT-MACLOU-LA-BRIERE,
- M. BAYOU Anthony, Maire de SAINT-SAUVEUR-D'EMALLEVILLE,
- Mme LECARPENTIER Véronique, Conseillère Titulaire de SAINT-SAUVEUR-D'EMALLEVILLE,
- M. BASILLE André, Maire de SAUSSEUZEMARE-EN-CAUX,
- M. GOUPIL Gervais, Maire de TOCQUEVILLE-LES-MURS,
- M. NIEPCERON Hervé, Maire de VATTETOT-SOUS-BEAUMONT,
- Mme MURARI-BOZEC Marie-Claude, Conseillère Titulaire de VATTETOT-SOUS-BEAUMONT,
- Mme SCHUFT Emmanuelle, Maire de VIRVILLE.

PROCURATIONS :

- Mme RAMOS DA SILVA, Conseillère Titulaire de BEC-DE-MORTAGNE à M. MABIRE Pascal, Maire de BEC-DE-MORTAGNE,
- M. MOIZAN Gérard, Conseiller Titulaire de GODERVILLE à Mme COZIC Bernadette, Conseillère Titulaire de GODERVILLE,
- M. VAUCHEL Benoît, Conseiller Titulaire de SAUSSEUZEMARE-EN-CAUX à M. BASILLE André, Maire de SAUSSEUZEMARE-EN-CAUX.

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA REUNION :

- Mme DAVANNE Isabelle, Directrice Générale des Services,
- M. COURSEAUX Pierrick, Directeur Général Adjoint,
- M. CHENEAU Pascal, Responsable Urbanisme, Développement économique,
- Mme LIVER-CARLESI Julie, Communication
- Mme GODEFROY Adeline, Secrétariat général.

Formant la majorité des membres en exercice.

Monsieur MALO, Maire de BREAUDE, est nommé secrétaire à l'ouverture de la séance.

Le conseil communautaire

PREAMBULE

Monsieur le Président revient sur le contexte sanitaire actuel et prévient qu'il est possible que le prochain conseil communautaire du 15 avril 2021 soit en visioconférence.

Il remercie M. le Maire de Bréauté d'accueillir l'Assemblée au sein de sa salle polyvalente et lui propose d'être secrétaire de séance.

Monsieur MALO Jean-Claude est nommé secrétaire de séance.

Monsieur le Président rappelle les pouvoirs :

- Mme RAMOS DA SILVA, Conseillère Titulaire de BEC-DE-MORTAGNE à M. MABIRE Pascal, Maire de BEC-DE-MORTAGNE,
- M. MOIZAN Gérard, Conseiller Titulaire de GÓDERVILLE à Mme COZIC Bernadette, Conseillère Titulaire de GÓDERVILLE,
- M. VAUCHEL Benoît, Conseiller Titulaire de SAUSSEUZEMARE-EN-CAUX à M. BASILLE André, Maire de SAUSSEUZEMARE-EN-CAUX.

Monsieur le Président procède au vote du procès-verbal du 19 janvier 2021.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Il est fait remarquer qu'il y a des erreurs sur les RPQS. Le SIDESA a corrigé ces erreurs. Il est donc demandé s'il serait possible de transmettre les RPQS complets modifiés aux mairies.

Est ajouté le fait que les compteurs d'eau n'ont pas été relevés depuis 2019 alors que la SAUR facture ces relevés.

Monsieur le Vice-Président en charge de l'eau et l'assainissement explique que les campagnes du premier et second semestre 2020 ont été arrêtées suite aux deux confinements, mais qu'il y a eu une relève partielle.

Un choix de protection des administrés et du personnel a été réalisé par la SAUR.

Les campagnes pour le premier semestre 2021 sont en cours.

Monsieur le Président précise que l'ordre du jour est modifié. Les points 31 et 32 de l'ordre du jour concernant le pôle social et culturel sont retirés car l'AMO n'a pas pu se rendre disponible suite à la COVID. De ce fait, du retard a été pris. De plus, il propose d'évoquer le point 8 en premier sur la prise de compétence mobilité.

Monsieur le Président donne la parole à M. CHENEAU Pascal pour la présentation de cette délibération.

8. Délibération n° 025/2021 : PRISE DE COMPETENCE MOBILITE

Monsieur CHENEAU explique que tous les EPCI de France ont la possibilité de prendre la compétence mobilité. La date de limite pour ce choix est fixée au 31 mars 2021.

Il s'agit de couvrir l'intégralité du territoire national. Sur notre territoire, l'acteur qui concentre l'ensemble des actions est la Région (mobilité ferroviaire, transport scolaire, transport par car, service de co-voiturage, à la demande). Ce qui est proposé aujourd'hui est d'ouvrir la possibilité à notre collectivité, de mettre en place des services à l'échelle de campagne de caux.

Ici, il est proposé de prendre la compétence mobilité mais de laisser la Région faire et financer ce qu'elle fait déjà en continuant à être autorité organisatrice de mobilité.

Une fois par an, un point de l'évolution de la situation sur le territoire serait opéré avec tous les acteurs de la mobilité.

A partir de ce bilan, pourrait en découler des demandes que la communauté de communes pourrait mettre en place, sans remplacement des actions de la Région.

Une présentation complète a été faite en réunion des Maires.

Est-ce que des projets peuvent concrètement émerger ?

Monsieur CHENEAU répond que le territoire réfléchit à une véloroute reliant Campagne de Caux à Caux Seine Agglo, Fécamp et Etretat.

Avec la compétence voirie, il est possible de faire évoluer les choses en termes d'infrastructures.

En revanche, dès qu'il est envisagé d'apporter des services, Campagne de Caux n'est plus compétente et doit demander l'autorisation à la Région sauf si prise de compétence mobilité.

Monsieur le Président explique que ce qui peut être intéressant sur notre territoire c'est du transport à la demande, la mise à disposition de véhicule pour les chercheurs d'emploi, ... Ce qui n'est actuellement pas proposé.

Campagne de Caux n'a pas vocation à organiser tous les transports.

Les communes ont les transports pour les regroupements scolaires et la communauté de communes possède la gestion des transports piscine, cela continuera ainsi.

Si on ne prend pas cette compétence, Campagne de Caux n'aura pas sa place lors des concertations sur les bassins de mobilité.

Il est demandé si les mairies seront toujours compétentes en terme de voies cyclables, traçage, demande de subvention.

Monsieur le Président pense que cela ne changera rien. L'exemple de la véloroute vaut lorsque des aménagements sont inscrits dans l'attractivité, le tourisme, ... Sur campagne de caux, il n'y a pas de chemin cyclable.

Cette délibération doit être approuvée dans les communes sous trois mois.

Des familles demandent si des transports peuvent être mis en place jusqu'à la gare de Bréauté.

Monsieur le Président répond que c'est à campagne de caux d'organiser cela. Un travail a déjà été entamé sur le précédent mandat.

Des négociations sont en cours avec la Région concernant des rotations de navettes. Quand la situation sanitaire le permettra, il sera peut-être possible d'effectuer des expérimentations.

Actuellement, la collectivité propose la prise en charge de personnes dans le cadre des vaccinations. A l'heure d'aujourd'hui, la commune de Bréauté a sollicité notre intercommunalité à plusieurs reprises.

Monsieur le Président invite les autres mairies à se manifester en cas de besoin.

Il est demandé si un service permanent de transports pourrait être envisagé comme certaines

agglomérations.

Monsieur le Président dit que pour faire du transport, il faut s'interroger sur la nécessité. Pourquoi ne pas révolutionner l'offre de transport existante (mixer collégiens et administrés quand la capacité du car le permet).

A l'unanimité des suffrages exprimés,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, approuve la prise de compétence mobilité.

1. Délibération n° 018/2021 : ADOPTION DES COMPTES DE GESTION 2020 DU RECEVEUR MUNICIPAL DES SIX BUDGETS (BUDGET GENERAL, BUDGET COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS, BUDGET HOTEL D'ENTREPRISES, BUDGET EAU, BUDGET ASSAINISSEMENT, BUDGET ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF)

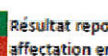
2. Délibération n° 019/2021 : ADOPTION DES COMPTES ADMINISTRATIFS DES SIX BUDGETS

Mme la Vice-Présidente en charge des finances explique les différents tableaux suivants :



BUDGET GENERAL COMMUNAUTE COMMUNES CAMPAGNE DE CAUX
COMPTE ADMINISTRATIF 2020
RESULTAT

	SECTION FONCTIONNEMENT	SECTION INVESTISSEMENT	TOTAL SECTIONS
RECETTES REALISEES 2020	4 639 155,17 €	1 113 549,88 €	5 752 705,05 €
DEPENSES REALISEES 2020	3 827 281,65 €	2 445 150,56 €	6 272 432,21 €
EXCEDENT/DEFICIT 2020	811 873,52 €	-1 331 600,68 €	-519 727,16 €
SOLDE RAR 2020		290 435,79 €	290 435,79 €
RESULTATS 2019	445 000,00 €	311 273,48 €	756 273,48 €
AFFECTATION RESULTAT	526 982,11 €	-729 891,41 €	1 256 873,52 €

 Résultat reporté en fonctionnement en 002
 affectation en réserve en 1068

Il est demandé des explications sur la masse salariale. La masse salariale est payée dans le budget général quel que soit le budget concerné.

Madame la Vice-Présidente en charge des finances explique que la différence n'est pas de 500 000 € mais de 371 000 €. Cela s'explique par les prises de compétences et la qualité des services de campagne de caux.

Une comptabilité d'engagement va bientôt être intégrée et prochainement une comptabilité patrimoniale sera demandée pour les budgets annexes (eau, assainissement).

On pose la question de la somme de 48792 € de frais de médecine du travail.

Après concertation du service finances, la somme de 40 000 € réalisée en 6475 « médecine du travail, pharmacie » se justifie principalement par l'achat de masques adultes et enfants pour environ 37 000 €.



COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS COMMUNAUTE COMMUNES CAMPAGNE DE CAUX
COMPTE ADMINISTRATIF 2020
RESULTAT

	SECTION FONCTIONNEMENT	SECTION INVESTISSEMENT	TOTAL SECTIONS
RECETTES REALISEES 2020	1 699 633,03 €	207 521,32 €	1 907 154,35 €
DEPENSES REALISEES 2020	1 618 784,58 €	109 321,11 €	1 728 105,69 €
EXCEDENT/DEFICIT 2020	80 848,45 €	98 200,21 €	179 048,66 €
SOLDE RAR 2020		-8 575,41 €	-8 575,41 €
RESULTATS 2019 *	327 404,18 €	195 482,66 €	522 886,84 €
AFFECTATION RESULTAT	408 252,63 €	293 682,87 €	701 935,50 €

Résultat reporté en investissement en 001
 Résultat reporté en fonctionnement en 002

* résultat du compte de gestion et non du CA où il y a eu une erreur matérielle dans la reprise

KB Le 09/03/2021

Madame la Vice-Présidente explique que les jours complémentaires de janvier ont permis d'encaisser des recettes de 2020 en grand nombre afin d'être au plus juste l'année prochaine.



HOTEL D'ENTREPRISES COMMUNAUTE COMMUNES CAMPAGNE DE CAUX
COMPTE ADMINISTRATIF 2020
RESULTAT

	SECTION FONCTIONNEMENT	SECTION INVESTISSEMENT	TOTAL SECTIONS
RECETTES REALISEES 2020	70 148,11 €	21 482,00 €	91 630,11 €
DEPENSES REALISEES 2020	52 277,94 €	172 623,04 €	224 900,98 €
EXCEDENT/DEFICIT 2020	17 870,17 €	-151 141,04 €	-133 270,87 €
SOLDE RAR 2020			0,00 €
RESULTATS 2019	55 032,16 €	669 121,49 €	724 153,65 €
AFFECTATION RESULTAT	72 902,58 €	517 930,45 €	590 832,78 €

R Résultat reporté en investissement en 001
R Résultat reporté en fonctionnement en 002

KB Le 09/03/2021



EAU COMMUNAUTE COMMUNES CAMPAGNE DE CAUX
COMPTE ADMINISTRATIF 2020
RESULTAT

	SECTION FONCTIONNEMENT	SECTION INVESTISSEMENT	TOTAL SECTIONS
RECETTES REALISEES 2020	300 563,52 €	0,00 €	300 563,52 €
DEPENSES REALISEES 2020	93 126,56 €	90 402,32 €	183 528,88 €
EXCEDENT/DEFICIT 2020	207 436,96 €	-90 402,32 €	117 034,64 €
SOLDE RAR 2020		-13 110,00 €	-13 110,00 €
RESULTATS 2019	1 317 439,60 €	12 450,90 €	1 329 890,50 €
AFFECTATION RESULTAT	1 433 615,14 €	-91 061,42 €	1 524 876,56 €

A Affectation en réserve au compte 1068
R Résultat reporté en fonctionnement en 002

KB Le 09/03/2021

Concernant les reprises des différents syndicats, il a été porté à connaissance de Campagne de Caux les excédents constatés pour le syndicat de Criquetot-l'Esneval.

Il faudra délibérer sur la répartition entre les différents budgets.

Il y a environ 600 000 euros, investissement et fonctionnement compris.

Madame la Vice-Présidente en charge des finances explique que la somme de 1 433 815, 14 euros sera reprise au budget 2021.



ASSAINISSEMENT COLLECTIF COMMUNAUTE COMMUNES CAMPAGNE DE CAUX

COMPTE ADMINISTRATIF 2020

RESULTAT

	SECTION FONCTIONNEMENT	SECTION INVESTISSEMENT	TOTAL SECTIONS
RECETTES REALISEES 2020	613 245,01 €	530 614,16 €	1 143 859,17 €
DEPENSES REALISEES 2020	148 169,21 €	460 123,47 €	608 292,68 €
EXCEDENT/DEFICIT 2020	465 075,80 €	70 490,69 €	535 566,49 €
SOLDE RAR 2020		33 080,08 €	33 080,08 €
RESULTATS 2019	755 240,08 €	-25 972,26 €	729 267,82 €
AFFECTATION RESULTAT	1 220 315,88 €	44 518,43 €	1 264 834,31 €

Résultat reporté en investissement en 001
Résultat reporté en fonctionnement en 002

KB Le 09/03/2021



ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF COMMUNAUTE COMMUNES CAMPAGNE DE CAUX
COMPTE ADMINISTRATIF 2020
RESULTAT

	SECTION FONCTIONNEMENT	SECTION INVESTISSEMENT	TOTAL SECTIONS
RECETTES REALISEES 2020	50 374,07 €	10 177,00 €	60 551,07 €
DEPENSES REALISEES 2020	72 269,35 €	17 267,60 €	89 536,95 €
EXCEDENT/DEFICIT 2020	-21 895,28 €	-7 090,60 €	-28 985,88 €
SOLDE RAR 2020		9 600,00 €	9 600,00 €
RESULTATS 2019	67 608,10 €	43 105,18 €	110 713,28 €
AFFECTATION RESULTAT	45 712,82 €	36 014,58 €	81 727,40 €

Résultat reporté en investissement en 001
Résultat reporté en fonctionnement en 002

KB Le 09/03/2021

Madame la Vice-Présidente en charge des finances explique qu'elle va regarder en détail pourquoi les dépenses sont plus importantes que les recettes. Cela peut s'expliquer par des problèmes d'encaissement des redevances.

A l'unanimité des suffrages exprimés,

Le conseil communautaire, après avoir délibéré, approuve les comptes de gestion et les comptes administratifs des six budgets de campagne de caux.

3. Délibération 020/2021 : ATTRIBUTIONS DE COMPENSATIONS PROVISOIRES 2020

Monsieur le Maire de Bretteville-du-Grand-Caux souhaite s'abstenir sur cette question car la réunion de la CLECT a été reportée.

Il demande que la CLECT puisse se réunir.

Madame la Vice-Présidente en charge des finances explique qu'il a été demandé à la préfecture de décaler cette délibération. Cela n'est pas possible.

En €	Attribution compensations provisoires versées en 2021
ANGERVILLE-BAILLEUL	8 003,81 €
ANNOUVILLE-VILMESNIL	388,66 €
AUBERVILLE-LA-RENAULT	-1 812,89 €
BEC-DE-MORTAGNE	653,11 €
BENARVILLE	-1 220,31 €
BORNANBUSC	-1 887,75 €
BREAUTE	22 572,34 €
BRETTEVILLE-DU-GRAND-CAUX	53 584,79 €
DAUBEUF-SERVILLE	-1 379,67 €
ECRAINVILLE	22 546,86 €
GODERVILLE	128 973,29 €
GONFREVILLE-CAILLOT	1 996,24 €
GRAINVILLE-YMAUVILLE	6 997,56 €
HOUQUETOT	-1 682,85 €
MANNEVILLE-LA-GOUPIL	2 797,06 €
MENTHEVILLE	-1 365,28 €
SAINT-MACLOU-LA-BRIERE	-1 297,78 €
SAINT-SAUVEUR-D'EMALLEVILLE	59 488,58 €
SAUSSEUZEMARE-EN-CAUX	-1 436,17 €
TOCQUEVILLE-LES-MURS	1 556,75 €
VATTETOT-SOUS-BEAUMONT	-3 203,24 €
VIRVILLE	-2 613,53 €
TOTAL	291 659,58 €

Après lecture de la délibération,

A la majorité des suffrages exprimés, deux voix contre de M. Niepceron et Mme Murari-Bozec et cinq abstentions de M. Lemesle, Mme Maesen, M. Blondel, Mme Durecu et M. Dubocage.

Le conseil communautaire, après avoir délibéré, approuve les attributions de compensations provisoires 2020.

4. Délibération n° 021/2021 : CREATION D'UN EMPLOI PERMANENT A TEMPS COMPLET – TECHNICIEN TRAVAUX

Après lecture de la délibération, il est demandé s'il s'agit d'un remplacement d'un agent déjà en place. Monsieur le Président répond que non. Ici, il s'agit d'un poste qui sera pour 80% sur le volet eau/assainissement. Il y a une restructuration en cours, avec des agents absents et d'autres qui pallient à cela.

Il est souhaité d'obtenir un organigramme à jour afin de savoir à qui s'adresser.

Monsieur le Président explique qu'un renfort est obligatoire sur le suivi des infrastructures auparavant délégué au SIDESA, le lancement d'une programmation pluriannuelle des investissements (avec connaissances plus fines du patrimoine). Tout cela, demande des moyens humains.

Une parenthèse est réalisée sur les demandes d'urbanisme. En deux mois, le service d'autorisation du droit du sol a dû traiter ce qu'il traite normalement en trois mois.

La main d'œuvre supplémentaire est nécessaire.

A la majorité des suffrages exprimés, trois abstentions de M. Niepceron, Mme Murari-Bozec et M. Goupil.

Le conseil communautaire, après avoir délibéré, approuve la création d'un emploi permanent à temps complet de technicien de travaux.

5. Délibération n° 022/2021 : CREATION D'UN EMPLOI PERMANENT A TEMPS COMPLET – GESTIONNAIRE DES RESSOURCES HUMAINES

Madame la Vice-Présidente en charges des ressources humaines, explique que la mise en place d'un comité technique interne va maintenant devenir obligatoire.

Depuis, le 1^{er} janvier 2021, ce comité se nomme le comité social territorial. Il regroupe le comité technique et le comité d'hygiène et sécurité.

Après lecture de la délibération,

A la majorité des suffrages exprimés, deux voix contre de Monsieur Niepceron et Madame Murari-Bozec et une abstention de Mme Dhervillez.

Le conseil communautaire, après avoir délibéré, approuve la création d'un emploi permanent à temps complet de gestionnaire des ressources humaines.

6. Délibération n° 023/2021 : CREATION D'UN EMPLOI POUR LE POSTE D'AGENT D'ACCUEIL DANS LE CADRE DU DISPOSITIF PARCOURS EMPLOI COMPETENCES CONTRAT UNIQUE D'INSERTION CONTRAT D'ACCOMPAGNEMENT DANS L'EMPLOI PEC CUI-CAE

Madame la Vice-Présidente en charge des ressources humaines explique le souhait de dégager du temps de l'agent d'accueil actuel afin de réaliser des missions de secrétariat auprès de la direction générale et la direction adjointe.

Il est proposé de le faire via le dispositif du contrat aidé, un dispositif parcours emploi compétence sur une base de 30 heures rémunérées au SMIC avec une aide de l'Etat allant de 30 à 65 %.

Après lecture de la délibération,

A l'unanimité des suffrages exprimés,

Le conseil communautaire, après avoir délibéré, approuve la création d'un emploi pour le poste d'agent d'accueil dans le cadre du dispositif parcours emploi compétences contrat unique d'insertion, contrat d'accompagnement dans l'emploi PEC CUI-CAE.

Quel représente le ratio des dépenses du personnel par rapport aux dépenses globales de fonctionnement de la collectivité.

Mme la Vice-présidente en charge des ressources humaines répond qu'il est de 40 à 41% pour le budget général et tous budgets confondus, il est de 37,3 %.

Une collectivité de notre strate est entre 38 et 40%, cela fluctue en fonction des compétences, cela est difficile à comparer.

Le ratio sur l'encours de la dette montre une position extrêmement favorable de notre collectivité avec une capacité de remboursement de l'ordre de 6 mois.

Monsieur le Président précise qu'à la reprise de la compétence Eau et Assainissement, le bureau d'études qui a accompagné Campagne de Caux a estimé les besoins en personnel de façon sous-évaluée. Un rapprochement avait été fait avec les anciens syndicats existants et à la Ville de Goderville. Il manque 1 à 1,5 ETP.

7. Délibération n° 024/2021 : AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION PETITES VILLES DE DEMAIN

Monsieur le Président explique que l'Etat a fait un appel à manifestation d'intérêt considérant qu'en France de petites villes étaient en déperdition selon certains critères (habitations vieillissantes, en vacances, difficulté de maintien d'activités commerciales, besoins d'infrastructures).

Localement, les préfets ont ciblés des communes. La commune de Goderville a été sollicitée en automne par la DDTM pour répondre à cet appel à projet.

La commune de Goderville s'est basée sur les études de revitalisation du centre-bourg réalisées quelques années avant en vue de préparer une orientation de revitalisation des territoires et a candidaté.

A Goderville, une centaine de logements sont vacants (vieillissants), dispositif à mettre en place pour faciliter les privés à refaire leur logement, des aides doivent être apportées au niveau des commerces. Mais également, des résorptions de friche qui peuvent être menées de pair avec la Communauté de Communes Campagne de Caux.

Pendant 18 mois des études vont être menées sur la ville de Goderville. L'Etat aide financièrement en matière d'ingénierie mais également via leurs services (ADEME, ANCT,...).

La ville de Goderville va embaucher un chef de projet de ville financé à hauteur de 60% par l'Etat. La Communauté de Communes s'engage à suivre et mettre à disposition son ingénierie dans le cadre du projet de territoire.

Des outils d'aides à la pierre, de l'animation commerciale, tout dépend de ce qui ressortira du travail mené par les agents de la ville de Goderville ;

Cette opération va mener à des financements qui amèneront à une ORT (opération de revitalisation des territoires) qui devra être validée par l'intercommunalité.

Des études pourront être réalisées notamment sur des points déjà remarqués tels que la Gare de Bréauté ou résorption de friches pour obtenir des subventions supplémentaires.

Après lecture de la délibération,

A l'unanimité des suffrages exprimés,

Le conseil communautaire autorise la signature de la convention petites villes de demain entre la Ville de Goderville et la Communauté de Communes Campagne de Caux.

9. Délibération n°026/2021 : AUTORISATION POUR LE PRESIDENT A DEMANDER UNE SUBVENTION POUR LA DEMATERIALISATION DES ACTES D'URBANISME

Après lecture de la délibération,

A l'unanimité des suffrages exprimés,

Le conseil communautaire autorise le Président à demander une subvention pour la dématérialisation des actes d'urbanisme.

10. Délibération n° 027/2021 : AUTORISATION POUR LE PRESIDENT A DEMANDER UNE SUBVENTION POUR L'AUSCULTATION ET/OU CONFORTEMENT DE CAVITES SOUTERRAINES

Après lecture de la délibération,

A quel niveau la Communauté de Communes intervient (exemple si trou à 5 mètres de l'espace public)

Monsieur le Président explique que la Communauté de Communes peut faire les sondages en rive, en limite. On circonscrit un périmètre d'un mètre. Ne pas hésiter à faire remonter l'information à l'intercommunalité, même quand cela bouge dans un champ. Cela permet de rattacher à un indice mal connu.

A l'unanimité des suffrages exprimés,

Le conseil communautaire autorise le Président à demander une subvention pour l'auscultation et/ou confortement de cavités souterraines.

11. Délibération n° 028/2021 : CREATION D'UN COMITE DE PILOTAGE LOCAL FRANCE SERVICES

Monsieur le Président explique que l'ouverture a eu lieu le 8/03/2021 avec environ 50 personnes accueillies à ce jour.

Après lecture de la délibération,

A l'unanimité des suffrages exprimés,

Le conseil communautaire autorise la création d'un comité de pilotage local France services.

12. Délibération n° 029/2021 : AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION CADRE LOCALE FRANCE SERVICES ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES CAMPAGNE DE CAUX ET LES PARTENAIRES LOCAUX FRANCE SERVICES

Après lecture de la délibération,

A l'unanimité des suffrages exprimés,

Le conseil communautaire autorise la signature de la convention cadre locale France services entre la Communauté de Communes Campagne de Caux et les partenaires locaux France Services.

13. Délibération n° 030/2021 : APPROBATION DU REGLEMENT INTERIEUR DE FRANCE SERVICES

Après lecture de la délibération,

A l'unanimité des suffrages exprimés,

Le conseil communautaire approuve le règlement intérieur de France services.

14. Délibération n° 031/2021 : CONSTRUCTION D'UN POLE SOCIAL ET CULTUREL SUR LA COMMUNE DE GODERVILLE – REGLEMENT DE CONSULTATION ET COMPOSITION DU JURY DE CONCOURS POUR LA MAITRISE D'ŒUVRE

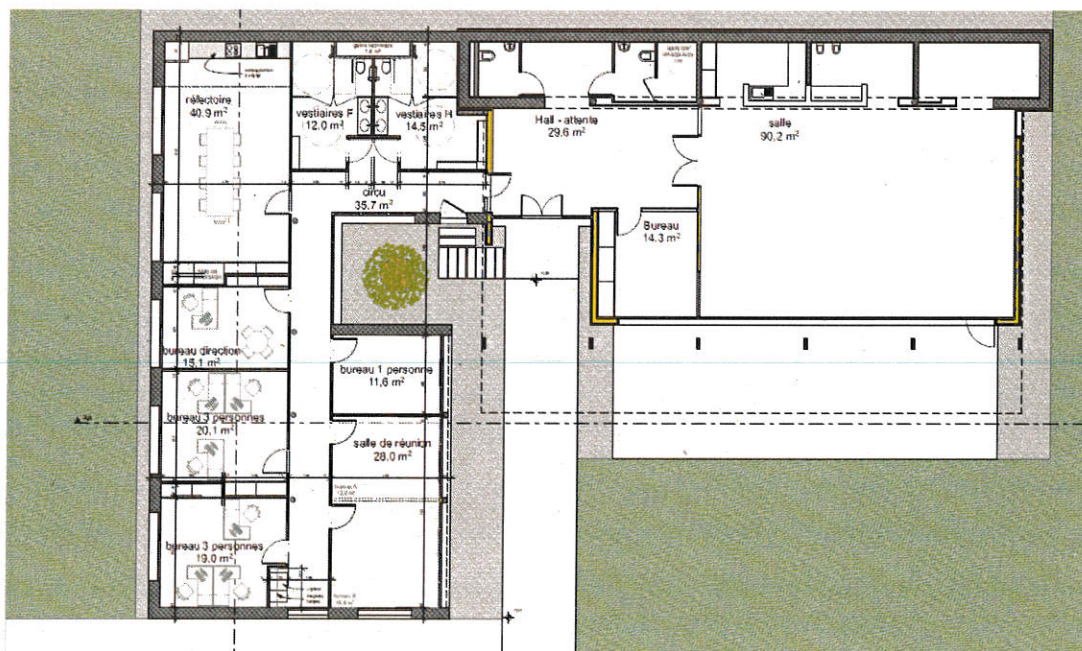
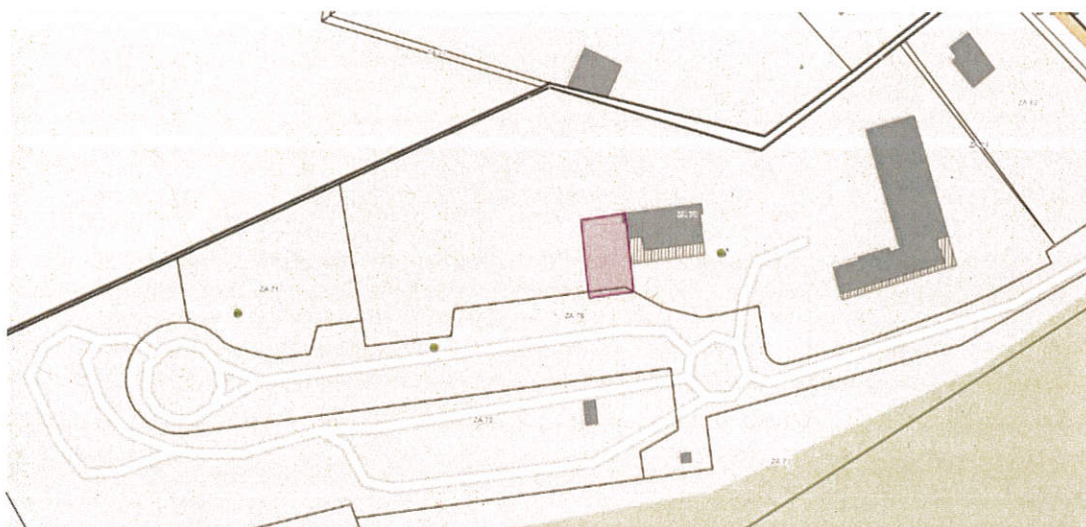
Question reportée

15. Délibération n° 032/2021 : CONSTRUCTION D'UN POLE SOCIAL ET CULTUREL SUR LA COMMUNE DE GODERVILLE – CONCOURS DE MAITRISE D'œuvre, FIXATION DE LA PRIME AUX CANDIDATS A CONCOURIR

Question reportée

16. Délibération n° 033/2021 : AUTORISATION POUR LE PRESIDENT A DEMANDER UNE SUBVENTION AU TITRE DE LA CONSTRUCTION D'UNE EXTENSION DU BATIMENT DU RELAIS ASSISTANTS MATERNELS

Après lecture de la délibération,



Monsieur le Vice-président en charge des bâtiments et infrastructures indique que le bâtiment sera d'environ 200 m².

Il est demandé si cela va remettre en cause le projet de l'extension de la déchetterie pour accueillir la plateforme.

Monsieur le Vice-président dit que non.

Monsieur le Président ajoute qu'il s'agira d'accueillir le réfectoire des agents et les services de la rudologie, de l'eau et l'assainissement ainsi que les stagiaires.

A titre provisoire, le bâtiment accueillera également les agents du dojo communautaire impactés par les travaux du collège.

A l'unanimité des suffrages exprimés,

Le conseil communautaire autorise le Président à demander une subvention au titre de la construction d'une extension du bâtiment du relais assistants maternels.

17. Délibération n° 034/2021 : AUTORISATION POUR LE PRESIDENT A DEMANDER UNE SUBVENTION AU TITRE D'UNE MISSION D'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE – ETUDE FAISABILITE & MISE EN PLACE DE CONTRAT POUR LA CREATION D'UN RESEAU DE CHALEUR A BASE DE BIOMASSE SUR LA COMMUNE DE GODERVILLE

Après lecture de la délibération, il est demandé par quoi cela sera alimenté.

Monsieur le Vice-Président en charge des bâtiments et infrastructures explique que cela fait partie des études. Par du lin ? Du bois ? Aujourd'hui, le lin est plus judicieux (quantité, transport).

Il est demandé si une évaluation des besoins a été réalisée.

L'étude va permettre de voir ce qu'il est possible de chauffer ou non.

La Commune de Goderville, la Communauté de Communes et le Département mènent l'étude conjointement.

Monsieur le Président ajoute que le Département a déjà financé dans le cadre de ses contrats une réflexion avec une assistance à maîtrise d'ouvrage. A partir de ce scénario, l'investissement par un réseau de chaleur est intéressant. Il faut maintenant voir si cela est compatible avec la biomasse.

A l'unanimité des suffrages exprimés,

Le conseil communautaire autorise le Président à demander une subvention au titre d'une mission d'assistance à maîtrise d'œuvre – Etude faisabilité et mise en place de contrat pour la création d'un réseau de chaleur à base de biomasse sur la commune de Goderville.

18. Délibération n°035/2021 : RENFORCEMENT DEFENSE INCENDIE ZAE SAPINS A BREaute

Monsieur le Vice-Président en charge de la voirie explique qu'aujourd'hui un bassin existe à l'entrée de la zone des sapins mais qu'il ne suffit pas à couvrir toute la zone artisanale. Aujourd'hui, le souhait est d'installer deux cuves de 120m3 pour couvrir totalement la zone.

Après lecture de la délibération,

A l'unanimité des suffrages exprimés,

Le conseil communautaire autorise le renforcement défense incendie de la ZAE Sapins à Bréauté et la sollicitation du Département pour toute subvention.

19. Délibération n°036/2021 : AUTORISATION POUR LE PRESIDENT A DEMANDER UNE SUBVENTION POUR L'AIDE A LA VOIRIE INTERCOMMUNALE

Monsieur le Vice-Président explique qu'il y a des subventions à hauteur de 25% par le Département et 20 à 30% par la DETR pour les communes de moins de 2000 habitants ce qui concerne la majorité des communes sauf Goderville.

Après lecture de la délibération,

A l'unanimité des suffrages exprimés,

Le conseil communautaire autorise le Président à demander une subvention pour l'aide à la voirie intercommunale.

20. Délibération n° 037/2021 : ENGAGEMENT EN VUE DE LA MISE EN ŒUVRE D'UN PROGRAMME LOCAL DE PREVENTION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES (PLPDMA)

Monsieur le Vice-Président en charge de la rudologie explique que ce plan est conçu pour 6 ans et a expiré au 31/12/20. Un point est réalisé tous les ans pour voir son efficacité.

Après lecture de la délibération,

A l'unanimité des suffrages exprimés,

Le conseil communautaire autorise l'engagement en vue de la mise en œuvre d'un programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés.

21. Délibération n° 038/2021 : TARIFICATION DES ANIMATIONS CULTURELLES ET TOURISTIQUES 2021

Après lecture de la délibération, il est demandé comment sera vérifiée l'éligibilité à la remise des personnes hébergées dans les hébergements touristiques du territoire.

Après le conseil, Marie Bertin du service tourisme et culture explique que cette remise s'effectuera via le site openbillet. Un code promotionnel sera donné aux hébergeurs et devra être entré lors de la réservation sur openbillet.

A l'unanimité des suffrages exprimés,

Le conseil communautaire, après avoir délibéré, approuve la tarification des animations culturelles et touristiques 2021.

Questions diverses :

Monsieur le Président revient sur le CRTE. Ne pas hésiter à interpeller Julie Liver-Carlesi ou Mme Davanne car il sera clôturé pour le 30/06/21.

Il est demandé de réaliser des groupes de concertation autour du développement durable. Y participent, les maires, les conseillers communautaires, les conseillers municipaux, les forces vives du territoire, du monde associatif, des agriculteurs, ...

Pour les élus qui ont assisté à la réunion avec Mme la Sous-préfète, il faut voir les soucis constatés sur les chemins communaux desservant des habitations. Des maires nous ont déjà interpellé pour obtenir des subventions. Monsieur le Président demande qu'un retour des communes soit réalisé pour mercredi 17/03 afin de voir s'il est possible d'obtenir des subventions (DETR, DSIL,...). Il faut faire attention car les demandes sont à réaliser avant le 30/03/21. Un chiffrage va être réalisé avec l'entreprise COLAS. Les terrains privés ne sont pas concernés. Un financement peut être envisagé par la communauté de communes, la commune et l'Etat.

Monsieur le Président parle des questions de plantation d'arbres, de haies, de bocages, des vergers. Il faut voir comment diriger le patrimoine foncier de la collectivité. Un travail croisé avec les agriculteurs plantant déjà des haies devra être opéré. L'Etat est prêt à financer ce projet. Il y a des questions sur des alignements d'arbres, notamment avec les particuliers, questionnement sur les jardins partagés, plantation de micro-forêts à l'automne. Il ne faut pas hésiter à voir avec Monsieur Basille et les agents de la collectivité.

Le territoire en face de la collectivité serait propice à des jardins partagés en partenariat avec la commune de Goderville.

Ne pas hésiter à proposer des choses, pourquoi pas des poulaillers.

Monsieur le Maire de Bréauté a deux questions.

Où en sont les dossiers des panneaux publicitaires et des études de la gare ?

Monsieur le Président répond que pour la Gare les études ont été présentées à Caux Vallée de Seine avec restitution ces jours-ci. Il faut voir en commission. Caux Vallée de Seine a envie d'une nouvelle étude car ils travaillent sur leur PLUi.

Une réponse sera faite sur les panneaux publicitaires à l'ensemble des communes.

Madame le Maire d'Ecrainville remercie vivement Julie Liver-Carlesi qui s'est rendue disponible pour le CRTE.

Madame la Vice-Présidente en charge des finances la remercie également.

Monsieur le Maire de Vattetot-sous-Beaumont demande s'il y aura des fonds de concours comme déjà eu auparavant.

Monsieur le Président répond que l'on travaille sur un projet de territoire. Ce projet a pris du retard concernant la piscine qui sortira en fin de mandat. Le second projet important est la sortie du pôle social et culturel.

Au regard de ce qui peut se passer, la Communauté de Communes sera attentive aux projets des communes, des écoles.

Sur la politique globale de territoire, pourquoi pas.

Il faut faire des propositions et regarder au budget.

La collectivité a pris des compétences mais il n'y a pas eu d'augmentation de la fiscalité.

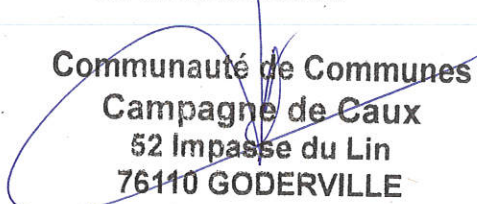
Des territoires font des pactes sociaux afin de financer des projets à rayonnement intercommunal.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h27.

Le Secrétaire de séance
M. MALO Jean-Claude



Le Président
M. REMOND Franck



**Communauté de Communes
Campagne de Caux
52 Impasse du Lin
76110 GODERVILLE**